

10.5. HONORAIRES ET REVENUS DES MÉDECINS AU TITRE D'UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE

Les honoraires des professionnels de santé libéraux constituent une composante majeure des dépenses d'assurance maladie. Un peu plus de la moitié des dépenses de soins de ville de l'ONDAM sont des dépenses directes de rémunération.

La présente description de l'évolution récente des composantes des revenus libéraux des médecins s'accompagne d'éléments plus détaillés sur les honoraires et revenus d'activité libérale des omnipraticiens⁸⁸ qui représentent à eux seuls plus de 50% des médecins libéraux et sur les spécialistes aux revenus les plus élevés, à savoir les radiologues et les médecins biologistes.

Des honoraires en constante augmentation

Les honoraires moyens de l'ensemble des médecins libéraux augmentent en moyenne de 2,7% par an entre 2003 et 2009 – cf. tableau 1. Les omnipraticiens libéraux voient leurs honoraires augmenter de 2,4 % en moyenne sur la période, soit un niveau proche de celui des spécialistes (+2,9%). En dépit des baisses tarifaires qui les ont concernés depuis 2006, les honoraires annuels moyens des radiologues sont en augmentation de 1,5% et le montant moyen des honoraires par laboratoire d'analyse et de biologie médicale progresse de 4,6% par an depuis 2003. L'évolution des honoraires moyens des différentes spécialités résulte, dans des proportions parfois assez diverses, de l'évolution de l'activité mais aussi de celle des tarifs conventionnés⁸⁹ et de l'importance des éventuels dépassements d'honoraires.

Des revenus tirés à la hausse par les revalorisations tarifaires et s'agissant des médecins spécialistes, par les dépassements d'honoraires

Entre 2002 et 2007, les revenus des médecins libéraux, qui se déduisent des honoraires totaux par application d'un taux de charge, ont augmenté en moyenne de 3,3% ; ils sont davantage tirés par des effets prix que par l'activité individuelle qui tend à stagner voire à décliner, dans le cas des médecins omnipraticiens (cf. graphique 1).

L'évolution des revenus des médecins est d'autant plus remarquable que le contexte a été marqué par une progression soutenue des charges (qui atteignent des niveaux assez variables d'une profession à l'autre : de 34,1% pour les anesthésistes à 55,9% pour les radiologues et 43,3% pour les omnipraticiens), surtout jusqu'en 2006.

Les principaux facteurs de croissance des revenus depuis 2003 ne sont pas les mêmes selon que l'on considère les médecins omnipraticiens ou les spécialistes. L'activité des omnipraticiens, dont la part autorisée à pratiquer des dépassements d'honoraires décroît chaque année (la part des conventionnés en secteur 2 a continûment décru de 13,2% en 2003 à 11% en 2009), est portée par les revalorisations tarifaires. Les dépassements représentent désormais une part relativement faible (5%) du revenu des omnipraticiens.

S'agissant des spécialistes, si les tarifs contribuent également à la croissance de leur revenu, l'évolution des dépassements d'honoraires est encore plus rapide. Ce phénomène est notamment à relier au fait que la part des spécialistes en secteur 2 augmente chaque année, passant de 37,5% en 2003 à 40,2% en 2009. Il faut toutefois noter que la part des dépassements tarifaires dans les honoraires varie très fortement d'une spécialité à l'autre (de 4,4% pour les pneumologues à 76,3% pour les stomatologues en 2009, cf. tableau 2).

⁸⁸ Les omnipraticiens regroupent tous les médecins généralistes y compris ceux à mode d'exercice particulier (MEP) tels que l'acupuncture, l'homéopathie, la médecine du sport ou l'angiologie.

⁸⁹ L'effet prix est plus délicat à cerner ces dernières années avec le développement de rémunérations forfaitaires (permanence des soins, rémunération médecin traitant, forfait ALD) qui ne se traduisent pas toujours pas une activité supplémentaire ou ne sont pas toujours directement liées à l'acte et avec la montée en charge de la classification commune des actes médicaux pour les actes techniques.

Encadré 1. Les données sur les honoraires et revenus des médecins

Les honoraires de 2002 à 2009 présentés ici sont issus du système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIR-AM). Les revenus des omnipraticiens et des radiologues sont déterminés par la DREES à partir de ces honoraires et des données fiscales sur les bénéficiaires non commerciaux (BNC) (DGFIP-INSEE) déclarés de 2002 à 2007. Il s'agit des revenus nets de charges sociales (cotisations sociales, CSG et CRDS déduites) et de charges liées à l'exercice libéral (frais de personnel, transport, locations de matériel, achat de fournitures, loyer...), avant impôts. Les revenus des médecins biologistes sont repris de la caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF). Ce sont les revenus nets de charges sociales et des intérêts d'emprunt pour l'acquisition du laboratoire, retracés par les Bénéficiaires non Commerciaux Nets déclarés à la CARMF des médecins biologistes conventionnés de 2005 à 2008, puis par l'assiette moyenne de cotisation en 2009.

Ainsi, les dividendes perçus ou les salaires de gérant que les titulaires peuvent percevoir et qui pourraient majorer leur revenu selon le statut juridique, notamment dans le cadre d'un exercice en société d'exercice libéral (SEL) ne sont pas ici retracés. D'une part, on observe une baisse du taux de couverture du champ SNIIRAM par les BNC entre 2002 et 2007. Ceci est particulièrement vrai pour les professions pour lesquelles l'exercice en groupe est majoritaire et les investissements importants, comme les radiologues et les biologistes. D'autre part, les médecins qui déclarent des BNC à la CARMF sont relativement peu nombreux : 194 sur un effectif total d'environ 740 médecins adhérents à la CARMF au 01/07/2008, soit environ 26%. Ceci rejoint le fait que 66% des laboratoires sont exploités en SEL au 1^{er} janvier 2010, d'après les statistiques de l'Ordre des pharmaciens, et relèvent donc d'un autre régime d'imposition que les BNC.

Les honoraires de 2002 à 2009 publiés par la CNAMTS sont des données définitives, ainsi que les revenus calculés par la DREES à partir de ces données et des données fiscales de 2002 à 2007. En revanche, les revenus 2008 et 2009 sont des estimations : les revenus 2008 sont une estimation provisoire DREES en appliquant le taux de charge 2007 et ceux de 2009 sont une extrapolation DSS à partir de l'évolution des honoraires par profession en 2008, en supposant les taux de charge constants.

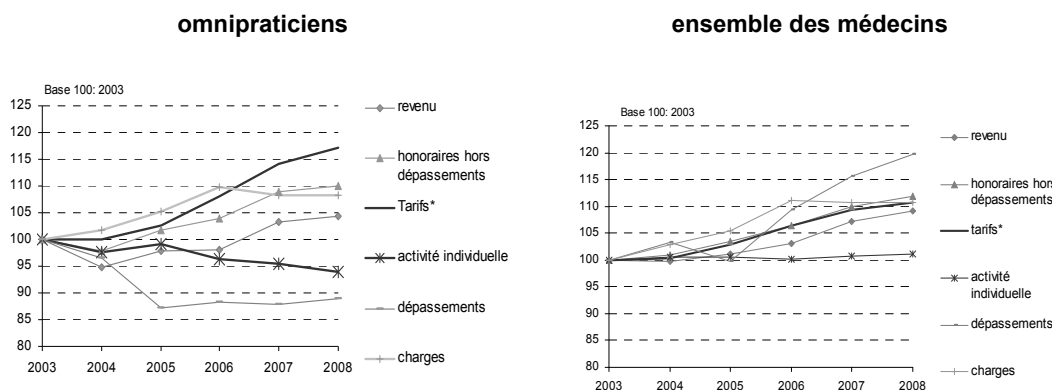
Tableau 1. Taux de croissance des honoraires libéraux moyens en € courants

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2003/2009
omnipraticien	6,8%	-2,3%	3,4%	2,0%	4,6%	1,0%	1,2%	2,4%
radiologue	2,9%	2,1%	-0,2%	2,7%	2,7%	-0,3%	0,4%	1,5%
laboratoire d'analyse	9,1%	7,5%	4,7%	3,7%	4,1%	2,4%	1,1%	4,6%
ensemble des spécialistes*	4,6%	3,6%	0,8%	4,7%	3,0%	2,5%	1,1%	2,9%
ensemble des médecins	6,7%	1,0%	2,5%	3,0%	3,4%	2,0%	0,6%	2,7%

* Toutes spécialités, y compris celles non suivies par la Drees. *Champ* : Ensemble des médecins ayant perçu au moins 1 euro d'honoraires au cours de l'année (afin que le champ soit compatible avec les données fiscales qui servent à estimer le revenu) –France métropolitaine.

Source : SNIR – Cnamts

Graphique 1. Evolution des composantes du revenu d'activité libérale (en %)



* Indice de prix calculé par la CNAMTS. *Champ* : Ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraires au cours de l'année.

Sources : Fichier SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGI-INSEE), exploitation DREES

Tableau 2. Taux de dépassement moyen en 2009

Omnipraticien	5,0%	Pédiatre	19,4%
Anesthésiste	18,7%	Pneumologue	4,4%
Cardiologue	5,0%	Psychiatre **	18,7%
Chirurgien *	44,6%	Radiologue	4,6%
Dermatologue	27,1%	Rhumatologue	19,5%
Gastro-entérologue	12,8%	Stomatologue	76,3%
Gynécologue	39,6%	Ens. des spécialistes***	19,5%
Ophthalmologue	33,7%	Ens. des médecins	13,4%
ORL	25,4%		

* y compris chirurgiens orthopédistes ; ** y compris neuro-psychiatres ; *** Toutes spécialités, y compris celles non suivies par la DREES.
Source: Cnamts –SNIR

Le revenu des omnipraticiens devrait poursuivre sa progression en 2011

Si le revenu d'activité réel (c'est-à-dire une fois corrigé de l'inflation) des omnipraticiens libéraux a augmenté entre 2002 et 2007 (dernière donnée définitive) en moyenne annuelle de 1,1%, cette évolution a été heurtée certaines années – cf tableau 3. A titre de comparaison, le revenu moyen des cadres travaillant à temps complet dans le secteur privé et semi-public n'a augmenté que de 0,5% par an en termes réels au cours de cette période. La forte croissance réelle du revenu des omnipraticiens (+3,8%) observée en 2007 est liée à l'augmentation du tarif de la consultation au 1^{er} janvier.

Les revenus libéraux des omnipraticiens n'ont que relativement peu diminué en termes réels en 2008, en dépit de la forte inflation observée. Selon les estimations de la direction de la sécurité sociale, leur croissance se serait poursuivie en 2009 (+1,1%) sous l'effet des deux épisodes de grippe (saisonniers et de type H1N1) et de la mise en œuvre des CAPI⁹⁰ qui procurent aux médecins signataires une rémunération supplémentaire de 3 100 € en moyenne par an. Enfin, la revalorisation de la consultation au 1^{er} janvier 2011 devrait prolonger cette hausse pour l'année en cours.

Le revenu d'activité des omnipraticiens libéraux demeure supérieur à celui des spécialistes qui exercent des professions cliniques (pédiatres, dermatologues, psychiatres) et près de deux fois supérieur à celui des cadres salariés – cf. tableau 4. De plus, les écarts se sont creusés sur la période 2002-2007, le revenu moyen des cadres n'ayant augmenté que de 0,5% par an en termes réels contre 1,1% pour les omnipraticiens – cf. graphique 2.

Radiologues et biologistes perçoivent toujours les revenus les plus élevés

Les revenus des radiologues sont soutenus par leur activité avec notamment les actes de dépistage du cancer du sein depuis 2002. Malgré les baisses des tarifs des forfaits techniques (IRM, scanner..) qui les ont concernés de 2005 à 2007 et la nouvelle règle de facturation des associations d'actes (abattement de 50% de l'acte de tarif le plus bas) mise en place en 2009, les honoraires des actes d'imagerie médicale sont encore soutenus par le supplément pour archivage des images numériques mis en place en 2007⁹¹ et par l'augmentation des actes d'imagerie médicale de scanographie (+6,9%), d'IRM (+11,6%) et de tomographie à émission de positrons (TEP) (+19%) depuis 2009 en lien avec l'installation de nouveaux équipements.

Les revenus moyens des biologistes sont plutôt en diminution depuis 2008, mais ils ont longtemps enregistré les plus fortes progressions (67,9% entre 1999 et 2004 selon l'IGAS⁹²). L'évolution modérée des revenus s'explique par les différentes vagues de baisses de tarifs appliquées en juillet 2006, novembre 2007 et février 2009, alors que la croissance des volumes reste soutenue. Des ajustements ont conduit à baisser le tarif des analyses courantes, car les tarifs des actes de biologie étaient particulièrement élevés alors même que la profession a fait d'importants gains d'efficacité, et des actions de maîtrise médicalisée ont été menées afin de supprimer les prescriptions inappropriées (cas de l'exploration thyroïdienne et de l'exploration lipidique).

Les radiologues et biologistes se situent au même niveau de rémunération que la population réduite des très hauts salaires, définie comme les 1% de salariés à temps complet les mieux rémunérés. Ces salariés (principalement des dirigeants d'entreprise, des professionnels de la finance et des commerciaux dans le secteur privé et les plus hauts fonctionnaires dans le secteur public) perçoivent un salaire annuel brut (y compris cotisations sociales salariales) supérieur à 124 573€ en 2007. L'INSEE relève également que les médecins représentent 27% des 159 000 non salariés ayant un revenu d'activité 2007 supérieur au 99^{ème} centile de la distribution des salaires nets des salariés à temps complet du secteur privé.

⁹⁰ CNAMTS (2010), « Contrat d'amélioration des pratiques individuelles (CAPI) : une dynamique au bénéfice des patients - premiers résultats après une année d'existence », sept.

⁹¹ CNAMTS (2010), « Evolution des actes techniques en secteur libéral en 2009 ».

⁹² IGAS (2006), « La biologie médicale libérale en France : bilan et perspectives ».

Tableau 3. Evolution du revenu moyen d'activité libérale des médecins

en milliers d'euros courants	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2002/2007 (%)	2008	2009	2002/2009 (%)
Omnipraticiens	61,3	66,7	63,4	65,4	67,4	71,0	3,0%	71,7 (p)	72,6 (e)	2,4%
Evolution en %	12,8%	8,9%	-5,0%	3,2%	3,1%	5,3%	3,0%	1,0%	1,2%	
Evolution réelle (%)	10,7%	6,7%	-7,0%	1,2%	1,4%	3,8%	1,1%	-1,7%	1,1%	0,7%
Radiologues	197,1	203,8	208,8	203,9	213,3	216,9	1,9%	216,2 (p)	217,0 (e)	1,4%
Evolution en %		3,4%	2,5%	-2,3%	4,6%	1,7%		-0,3%	0,4%	
Evolution réelle (%)	7,1%	1,3%	0,3%	-4,2%	2,9%	0,2%	0,1%	-3,0%	0,3%	-0,3%
Biologistes	138,9	145,4	163,1	158,5	160,3	160,7	3,0%	152,8	150,3 *	
Evolution en %	11,5%	4,7%	12,1%	-2,8%	1,2%	0,3%		-4,9%		
Evolution réelle (%)	9,4%	2,6%	9,8%	-4,6%	-0,4%	-1,2%	1,8%	-7,5%		
Ensemble des médecins	77,3	82,7	82,6	83,6	87,4	90,8	3,3%	92,5 (p)	93,6 (e)	2,8%
Evolution réelle (%)		4,8%	-2,2%	-0,6%	2,9%	2,4%	1,4%	-0,9%	1,1%	1,0%
Taux d'inflation (%)**	1,9%	2,1%	2,1%	1,9%	1,6%	1,5%	1,8%	2,8%	0,1%	

(p) Résultat provisoire DREES (charges au niveau de 2007) qui sera révisé à partir des données fiscales 2008 et de la version définitive du SNIR 2008.

(e) estimation DSS à partir de l'évolution des honoraires moyens SNIR 2009 en maintenant les charges à leur niveau de 2007.

* Rupture de série: revenu moyen non plafonné, servant d'assiette de cotisations pour la retraite, qui provient à 78% de revenus non commerciaux professionnels (et/ou de rémunérations de gérant), à 20% de dividendes, et à 2% d'autres revenus. Par dividende, on entend : "part des revenus distribués (dividendes et intérêts des comptes courants d'associés...) supérieur au seuil de 10% du montant du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant d'associés".

**Evolution de l'indice des prix à la consommation Insee

Sources: DREES et CARMF.

Tableau 4. Revenus moyens des médecins en 2007 (en € courants)

Spécialités	Effectif	Revenu Moyen (en milliers d'€)
Omnipraticien	61 294	70,9
Anesthésiste	3 351	173,2
Cardiologue	4 260	113,9
Chirurgien *	5 194	124,3
Dermatologue	3 273	62,5
Gastro-entérologue	2 096	101,4
Gynécologue	5 500	83,9
Ophtalmologue	4 679	129,5
ORL	2 288	87,8
Pédiatre	2 703	69,9
Pneumologue	1 148	81,2
Psychiatre **	6 445	61,1
Radiologue	5 886	216,9
Rhumatologue	1 850	77,1
Stomatologue	1 064	109,3
Ensemble des médecins	111 031	90,8
Ensemble des spécialistes***	49 737	112,8

Spécialités	Effectif	Revenu Moyen (en milliers d'€)
Dir. Labo. -Pharmacien	3 464	132,2
Médecin biologiste	-	160,7
Chirurgien-dentiste	36 542	83,1
Infirmier	55 646	41,4
Masseur-kinésithérapeute	46 548	38,3
Cadres du secteur privé	-	46,9

* y compris chirurgiens orthopédistes

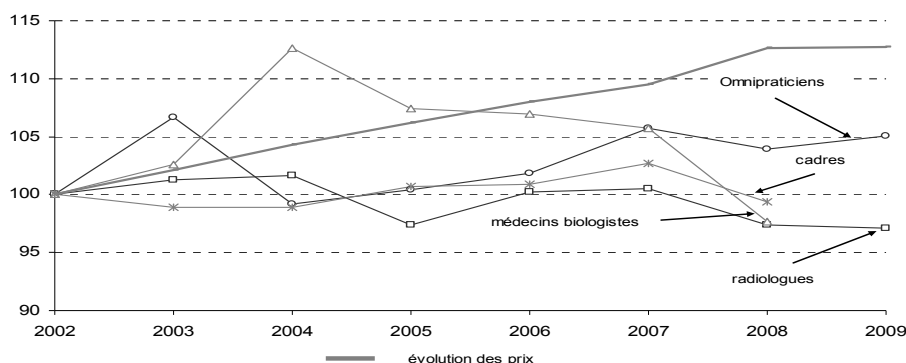
** y compris neuro-psychiatres

***Ensemble des 14 spécialités suivies par la Drees (Anesthésiste, cardiologue, chirurgien, dermatologue, gastro-entérologue, gynécologue, ophtalmologue, ORL, pédiatre, pneumologue, psychiatre, radiologue, rhumatologue, stomatologue)

Champ : France métropolitaine, ensemble des médecins suivis par la DREES ayant perçu au moins un euro d'honoraire au cours de l'année.

Sources : fichiers SNIIRAM (CNAMTS) et déclarations BNC 2035 (DGFiP/INSEE), exploitation DREES; CARMF, CAVP et DADS.

Graphique 2. Evolution du revenu libéral des médecins en € constants (base 100 : 2002)



Champ : ensemble des médecins ayant perçu au moins un euro d'honoraire ; cadres à temps complet dans le secteur privé et semi-public.

Note : Les taux d'évolution des revenus de 2008 et 2009 sont estimés par la DREES en appliquant le taux de charge 2007 pour les revenus de 2008 et extrapolés en 2009 par la DSS à partir de l'évolution constatée des honoraires, en supposant les taux de charge constants. Les revenus des radiologues et des biologistes sont vraisemblablement des minorants car l'exercice en groupe y est particulièrement développé et contribue à ce qu'une partie potentiellement croissante des revenus (dividendes) échappe à l'appréciation.

Sources : Fichier SNIR (CNAMTS) et BNC 2035 (DGFiP-INSEE), exploitation Drees, CARMF et Insee, DADS 2008.